Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 056-215600917-20251204-2025120406-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE JOSSELIN
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de JOSSELIN, légalement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JOSSELIN sous la présidence de Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire, Madame Fanny LARMET, Monsieur Cédric NAYL, Madame Annick CARDON, Monsieur Jack NOËL, Adjoints, Monsieur Jacques SELO, Monsieur Alain ROZE, Monsieur Didier COMMUN à partir de 19h06, Madame Viviane LE GOFF, Madame Christina JARNO, Monsieur Didier GRELIER, Madame Salomé GUILLEMAUD, Monsieur Loïc LE PIOUFFLE, Monsieur Gérard GUILLAUME

Était absent excusé et représenté : Monsieur Cyrille BOEFFARD par Monsieur Loïc LE PIOUFFLE

Étaient absents : Madame Nicole DE BERRANGER, Madame Lucia BERTHERAT, Madame Virginie BOEFFARD-RICHARD, Monsieur Jean MORIN

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 13 puis 14 à partir de 19h06
Votants : 14 puis 15 à partir de 19h06
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Salomé GUILLEMAUD

--*-*-*-*-*-*-*-*-*

2025.12.04-06 : ACQUISITION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – LOTISSEMENT « LE MONT CASSIN »
(Rapporteur : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire)

L'association des propriétaires du Mont Cassin, par courrier du 25 octobre 2025, a sollicité la commune en vue de la rétrocession des espaces communs du lotissement.

Les espaces proposés à la rétrocession sont la voirie, les espaces verts, du lotissement du Mont Cassin. Il s'agit des parcelles cadastrées section AE 6 – 268 – 463 – 464 – 465 – 466 - 467 d'une superficie respective de 597 m², 5 m² - 4 077 m² - 2 907 m² - 635 m² - 85 m² - 122 m² soit une superficie totale de 8 428 m².

Vu l'article L-14163 du code de la voirie routière dispensant d'enquête publique le classement d'une voie privée en voie communale s'il n'y a pas de modification des fonctions de desserte ou de circulation de la voie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :
- **PRESENTS** : 14 - **VOTANTS** : 15
- **Abstentions** : 0 - **Suffrages exprimés** : 15 - **Majorité absolue** : 8
- **POUR** : 15 - **CONTRE** : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, après avis favorable de la commission « urbanisme et patrimoine urbain » du 26 Novembre 2025, et de la commission « finances et ressources humaines » du 4 décembre 2025 :

- Approuve la rétrocession à la commune, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section AE 6 – 268 – 463 – 464 – 465 – 466 - 467 comprenant la voirie, les espaces verts, et les réseaux (électriques, eaux pluviales, eau potable, assainissement et l'éclairage public) ;
- Approuve le classement de la voirie dans le domaine public
- Dit que tous les frais afférents à cette affaire sont à la charge de la commune ;

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 056-215600917-20251204-2025120406-DE

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente auprès du notaire désigné ainsi que toutes les pièces à intervenir lors de cette vente.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicolas JAGOUDET

La Secrétaire de séance,
Salomé GUILLEMAUD

MAIRIE de JOSSELIN
MORBIHAN (56120)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (1 Place Alain de Rohan, BP 36, 56120 Josselin Cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.